



10^{ème} SLALOM ACO
 Circuit International Karting – Le Mans
 25 & 26 octobre 2025



REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO 24 Heures du Mans organise les 25 et 26 octobre 2025, sur le Circuit International Karting (CIK Le Mans), avec le concours des moyens de l'Automobile Club de l'Ouest, et la collaboration de L'ASA Maine Bretagne, un slalom dénommé : **10^{ème} SLALOM ACO**.

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2026,
- Le Championnat Slaloms de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne pays de la Loire,
- Le classement ACO

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire sous le numéro délivré le ... / ... / 25 et par la FFSA sous le numéro délivré le .../.../ 25.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Commissaires Sportifs :

Arthur PELOSI Licence n°342134/1201

Christian DAMS Licence n°2498/1201

Marie-Laure HERRAULT Licence n°222632/1201

Secrétariat collège

Jean-Michel TATIN Licence n°6575/1201

Directeur de Course :

Michel CHEVEREAU Licence n°2543/1201

Directeurs de Course Adjoints :

Mickaël MEUNIER Licence n°174189/1201

Patrice MENOCHET Licence n°3286/1201

Commissaires Techniques (B au minimum) :

TBC

TBC

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

TBC Licence n°

Gwenola LE PICHON Licence n°194347/1206

Chronométreurs (C au minimum) :

Stéphane MONFORT Licence n°38611/1205

Ghislaine GAUDET Licence n°4210/1205

Médecin Chef

Fabien ROCATCHER Licence n°316170/1201

Chargé des moyens de sécurité piste

Emmanuel PONSART Licence 62321/1278

Speaker

Joël MICHAU

Nombre de postes de commissaires : 9

Nombre de commissaires : 2 minimum par poste

Chaque poste est équipé de : 1 extincteur poudre 6 kg et 1 extincteur eau 6 kg

Nombre d'ambulance (s) (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1 type C

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? Non (mais présence d'un VRI : Véhicule Rapide d'intervention)

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 21 octobre 2025 à minuit.

Publication de la liste des engagés le mercredi 22 octobre 2025.

Vérifications administratives

Samedi 25 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h45.

Lieu Bâtiment Assistance de Circuit CIK.

Vérifications techniques

Samedi 25 octobre 2025 de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

Lieu Bâtiment Assistance de Circuit CIK.

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 25 octobre 2025 à 18h30.

Lieu : Tour de Contrôle du Circuit CIK.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 26 octobre à 8h45

Lieu : Panneau affichage Pré grille

Essais libres non chronométrés : samedi 25 octobre 2025 de 15h00 à 18h00

dimanche 26 octobre 2025 de 8h00 à 9h00 (1 passage par pilote)

Briefing des pilotes le : dimanche 26 octobre 2025 de 9h05 à 9h25

Lieu : sous la passerelle de la tour de Contrôle du CIK

Essais chronométrés : dimanche 26 octobre 2025 de 9h30 à 10h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 26 octobre à 10h45

Lieu : Panneau affichage Pré grille

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 26 octobre 2025 de 11h00 à 13h00,
- 2^{ème} manche le dimanche 26 octobre 2025 de 14h00 à 16h00,
- 3^{ème} manche le dimanche 26 octobre 2025 à la suite de la seconde manche

Ces horaires ne sont qu'une indication et pourront être prolongés dans la limite d'une heure en cas de retard dans le déroulement du programme de la manifestation ».

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

La Direction de Course se réserve le droit de supprimer éventuellement une manche de course en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches de course prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de pénalité décidée par ce dernier.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 26 octobre 2025, 15 minutes après la fin de la course,

Lieu : Panneau d'affichage de la Pré grille.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parking Concurrent du Circuit CIK, **voiture et numéros visibles**.

Remise des prix le dimanche 26 octobre 2025 à partir de 18h30.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Garage du Circuit CIK

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 19h00 le samedi 25 octobre 2025.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucun piquetage ne sera autorisé dans les paddocks goudronnés du circuit, sous peine d'amende.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA MAINE BRETAGNE P/C ASA 24 HEURES

At : Jean-Michel TATIN / Slalom ACO

Circuit des 24 HEURES du MANS

72019 LE MANS CEDEX 2

Tel : 02.43.40.25.39 - Laisser message et n° Tel.

E-mail : asa.maine.bretagne@lemans.org

Mettre en Copie : s.lechene@lemans.org

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 21 octobre 2025** à minuit.

Les frais de participation :

- Engagements gratuits pour les licenciés d'une ASA ACO et membre de l'ACO (Merci de **joindre impérativement une copie de la carte de membre ACO** au bulletin d'engagement).
- 120€ pour les pilotes qui ne sont pas licenciés dans une ASA affiliée à l'ACO.

Pour les non-membres de l'ACO, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation sous peine de non-recevabilité.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. LICENCES

Licences admises : Licence FFSA minimum RCCS (Régional Concurrent Conducteur Slalom), ou NCC (National Concurrent Conducteur Auto), ou ICC (International Concurrent Conducteur Auto).

Les titres de participation TPRS Epreuves sont à saisir sur le site FFSA (rubriques Licences puis titre de participation) et à régler par le concurrent, et ce avant le jeudi 23 octobre à 22h00. Tarif : 47€
Un mode opératoire est joint au présent règlement à la dernière page (page 8)

Conditions :

Insérer la copie recto verso du permis de conduire (sur le même scan)

Insérer la copie du Certificat médical original de non contre-indication à la pratique du sport automobile (prendre le certificat de la FFSA) / *Signature, Tampon et n° RPPS DU médecin obligatoires et lisibles.*

Participation : 

Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Slalom du calendrier de la FFSA.

Participation uniquement aux groupes : F2000 - N - FN - A-FA - GT de série - Loisir - VHC (hors voitures ouvertes) - Classic (hors voitures ouvertes) - Fol'car. (voir guide des licences page 53)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par deux pilotes. Dans ce cas 2 demandes d'engagement devront être adressées.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 10^{ème} Slalom Poursuite ACO Inter-Écuries a un parcours d'une longueur de moins de 2000m (voir plan en annexe) tracé sur la piste du Circuit de Karting International CIK le Mans (72) : 1 tour et demi de la piste.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

L'accès au Départ se fera depuis le parc concurrent via la piste d'accès au Circuit devant les box karting.

Arrivée : avant la sortie de la piste du CIK, (Matérialisée sur le plan).

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur les paddocks goudronnés du circuit CIK et sur les P7B - P7D.

Les remorques devront être garées sur les parkings P7B – P7D.

Les parcs concurrents seront accessibles :

* le vendredi 24 octobre 2025 de 17h00 à 19h00 * le samedi 25 et dimanche 26 octobre dès 8h00

 **Le parc concurrent sera fermé aux véhicules chaque soir dès 19h00**
Le parc concurrent devra être évacué impérativement dimanche soir à 20h00 Maximum.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé :

- pendant les essais et la course panneau de la Pré grille.
- pendant les vérifications panneau de la Pré grille.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, panneau de la Pré grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence ACO sera organisée.

Lieu Tour de Contrôle du CIK

Téléphone permanence n° 02.43.40.39.92

Centre de secours le plus proche Centre Hospitalier du Mans

Lieu : 194, Avenue Rubillard, 72037 Le Mans Cedex 09. Téléphone n° 02.43.43.43.43.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine de disqualification de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de point de corde = 2 secondes
- Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 10 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte
- Non-respect des limites de la piste = 2 secondes
- Ordre de passage non respecté dans la manche = 2 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés panneau de la Prégrille 15 minutes après la fin de la course

Lieu : Tour de Contrôle du CIK

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement général séparé pour les voitures de la catégorie Loisir.
- Un classement général séparé pour les voitures de la catégorie VHC et pour la catégorie Classic.
- Un classement général séparé pour les voitures de la catégorie Fol Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Classement général : 1 coupe aux 3 premiers.

Classement par groupe : 1 coupe au premier.

Classement par classe : 1 coupe au premier.

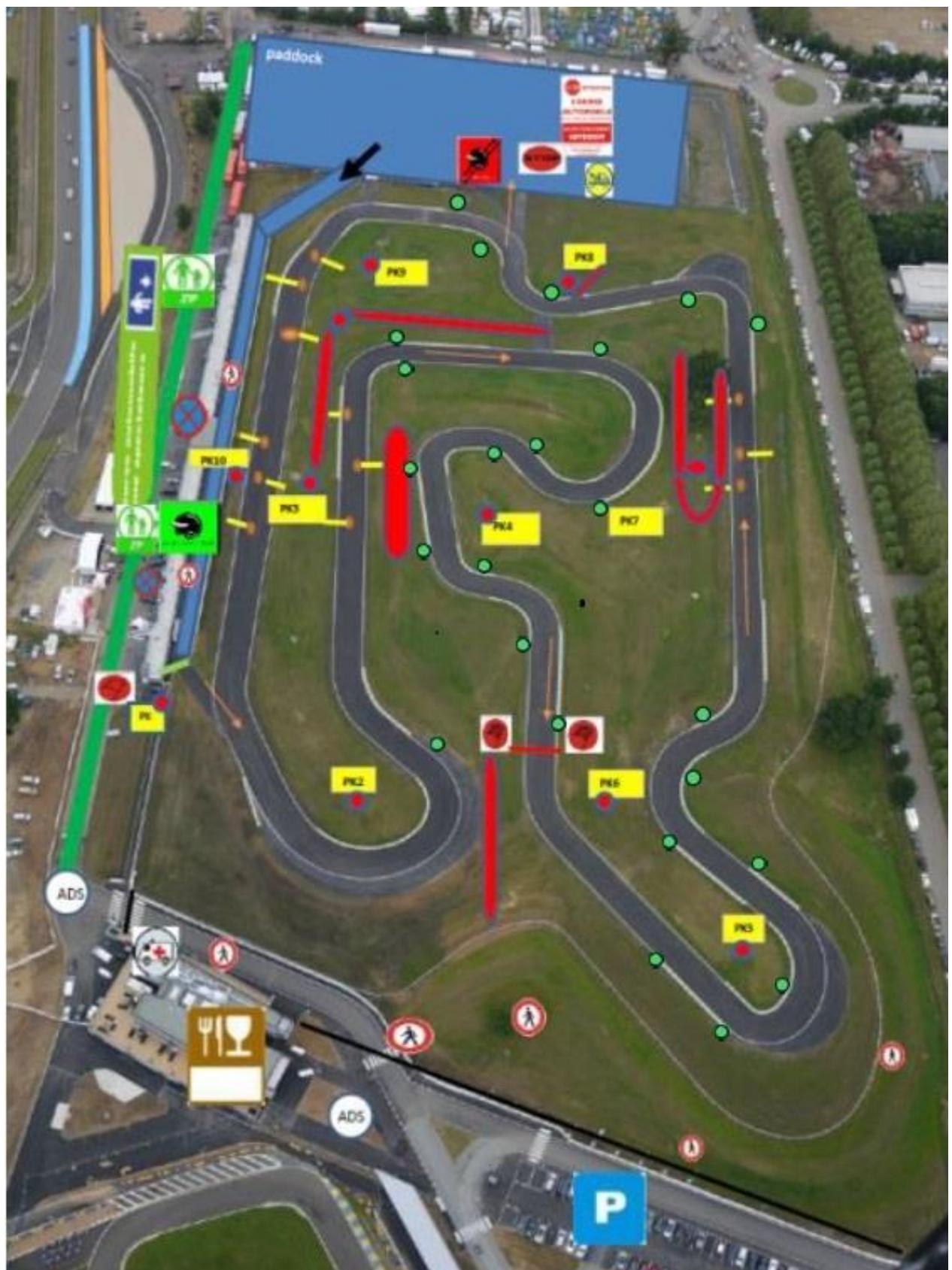
Classement féminin : 1 coupe à la première.

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Dimanche 26 octobre 2025 vers 18h30.

PARCOURS SLALOM POURSUITE
Quilles dans tous les points de corde



**TITRES DE
PARTICIPATION**

SAISIR SON TP

Les titres de participations doivent être saisis sur le site FFSA et réglés en ligne par le concurrent.

Avant le jeudi précédent l'épreuve avant 20h00

Aller sur : www.ffsa.org

- 1) Si déjà licencié : (vous avez déjà pris dans le passé, une licence ou un TP)
Sur votre espace licencié : saisir identifiant (n° licence) et mot de passe= accès saisie du TP
- 2) Pas encore d'identifiant : Cliquer sur nouveau licencié.

Entrer les données :

- Nom, prénom, date de naissance, etc puis soumettre
- Coordonnées téléphonique, adresses mail et postale (obligatoires et importantes)
Cochez attestations et autorisations puis suivant

Vous avez ensuite accès à la saisie de TP

Saisie du TP :

Nouveau Titre de participation

- Confirmer vos informations *puis continuer*
- *Choix de la discipline (non définie, circuit, terre, VHC, rallye, montagne ...)*
- Ecran "Choix de l'épreuve" ***pour faire simple*** cliquer sur le département de l'épreuve
- confirmer le titre de participation affiché puis actualiser le panier
- Valider le TP puis suivant *puis continuer*
- Renseigner les données permis de conduire (intégrer le scan pdf **recto-verso** du permis)
- Si licencié mineur : joindre une Pièce d'identité et livret de famille (**pages parents & enfant**)
- Intégrer le certificat médical bien renseigné (**auparavant scanné pdf**)
- Cocher les cases de l'Assurance (facultative) *puis finaliser la demande*
- Passer au paiement par carte bancaire
- Vous pourrez constater sur votre espace Licencié l'état d'avancement du TP
Jaune : en cours Bleu : validé

** Lorsque le club (l'ASA association sport. Automobile) aura valider votre TP (affiché Bleu)

- Vous pourrez en cliquant sur titre de participation et l'obtenir en format papier ou PDF

Pour tout souci :

Contacter le Club sur lequel vous avez pris le TP (ici l'ASA Maine Bretagne par mail)

Mail : asa.maine.bretagne@lemans.org ou Tel : 02 43 40 25 39 (renvoi vers mobile du Secrétaire)

ou

En cas d'urgence seulement

Contacter la FFSA service Licences : service.licences@ffsa.org